



COMMUNE de LOUVIGNY

2 rue du Pré Joli
57420 LOUVIGNY

Arrêté de Madame le Maire

Madame Brigitte TORLOTING,
Maire de la commune de LOUVIGNY,
Vice-Présidente du Conseil Régional du Grand Est,
Présidente de la Communauté de Communes du Sud Messin,

Vu le Code de la route, notamment l'article R.225,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-3,

Vu le Code de la voirie communale,

Considérant les **travaux de renouvellement du réseau d'eau potable + branchements particuliers : Grd'Rue et rue des Vignes,**

Considérant qu'il convient de prendre des mesures propres à permettre la réalisation des travaux et afin d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité la bonne exécution desdits travaux,

Considérant que le bon déroulement des travaux commande la réglementation de la circulation en agglomération sur les voies communales suivantes :

- **Grd'Rue et rue des Vignes**

Arrête :

Article 1 :

A compte du **12 avril 2022**, pour une durée de **91 jours**, la circulation de tous les véhicules sera réglementée sur les voies suivantes :

- **Grd'Rue** : circulation alternée avec panneaux de priorité
- **rue des Vignes** : rue barrée sauf riverains

Le stationnement sera également interdit.

Article 2 :

La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Ampliation adressée à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Verny,
- ✓ Monsieur le Directeur de l'entreprise STPI,
- ✓ Monsieur le Directeur du SDIS de la Moselle.



Fait à LOUVIGNY le 06/04/2022
Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire :

Brigitte TORLOTING

